



**Procès-verbal N°10**  
**Réunion restreinte du 04 mars 2019**

**MATCHS « CLASSE SENSIBLE »**

**Attention !!!**

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**Pour information :**

*Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission :*

- Maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent non excusé
- Si absence non excusée des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

**20437494-THIAIS FC / IVRY US 3 - Match de championnat U17 D3.C - du 14/04/2019 à 13h00**

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club visiteur du 04/03/19.

**La commission :**

-Prend connaissance de la demande transmise par le club d'IVRY US 3  
-Demande au club recevant de mettre en place tout dispositif qu'elle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleures.

**-Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :**

- + 1 arbitre officiel à la charge du club requérant (club visiteur), cette catégorie n'étant pas couverte automatiquement par un arbitre central.
- + 2 arbitres assistants à la charge du club requérant (club visiteur).
- + 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur)

**Match classé sensible**

**RAPPEL ATTENTION !!!**

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !  
Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football

**15 jours au minimum avant la date du match.**  
**(formulaire disponible sur le site du District dans l'onglet « Documents)**

Les questions sont épuisées la séance est levée

**Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.**